

## Au-delà du handicap, des personnes et des projets...



Des personnes étaient venues spécialement au fort de Boulémont.

Une formation a lieu après une expérience professionnelle réussie, suivie d'un licenciement dû à une inaptitude physique avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. L'organisme LAP emploi a positionné sur la formation construction et validation d'un projet professionnel pour personne handicapée à l'AFPA de Golbey, une reconversion professionnelle d'une durée de trois mois avec des stages de cinq semaines en entreprises.

Ces stages se sont très bien déroulés pour tous avec comme point positif, un départ pour l'emploi et une formation de peintre en bâtiment. L'objectif de l'AFPA de Golbey est de vouloir prouver que les personnes concernées par un handicap sont capables d'accomplir des tâches qui leur sont confiées. "*On parle souvent de handicap lourd, mais on nous oublie facilement*", insiste une personne de l'AFPA. À partir de janvier 2010 la loi AGEFIPH de 2005 devra s'appliquer.

Les entreprises de plus de vingt salariés devront respecter le quota de 6 % de personnes handicapées. Sinon, elles se verront sanctionner à hauteur de 1 500 heures multipliées par le taux horaire 8,82 euros, multiplié par le nombre de personnes handicapées manquantes dans l'entreprise. "*Si les entreprises appliquent la loi : donnez-nous la possibilité de vous prouver nos capacités. Pour chacun d'entre nous, le projet est validé, certain sont prêts à accéder à l'emploi direct et d'autre part le biais d'une formation, par contrat professionnel ou contrat en alternance*", poursuit l'AFPA. L'AFPA de Golbey s'est rendu mardi au fort de Boulémont à Mont-lès-Neufchâteau avec un groupe de personnes handicapés, mais chacun à montrer qu'il pouvait effectuer des travaux d'ébénisterie, ponçage, entre autre.

Et ont été accueillis par Thierry Colson encadrant du chantier d'insertion de l'association "les amis du fort de Boulémont". Pour contacter l'AFPA de Golbey 03 29 68 17 17.